



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

MME LAPOS GENEVIEVE
APPT B14
4 RUE FLORA TRISTAN
17000 LA ROCHELLE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 91 027 110 505
Référence de l'avis : 20 65 4011724 08
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0027891 45
RUM* : FR46ZZZ005002M365002789145
Numéro de propriétaire : 036 P00039 S

Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 4101 MBHFD7
MME PLAIDEAU GENEVIEVE ANNE M

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 230,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 086,00 €

Acomptes mensuels versés 856,00 €

65037

Compte à débiter :

FR76 3004 7142 580X XXXX XXX0 909
MME LAPOS GENEVIEVE PLAIDEAU
CICO SAINT MARTIN DE RE

Prochaines échéances 2020 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	107,00 €
15 OCTOBRE 2020	107,00 €
16 NOVEMBRE 2020	16,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2021	108,00 €	15 JUIN 2021	108,00 €
15 FEVRIER 2021	108,00 €	15 JUILLET 2021	108,00 €
15 MARS 2021	108,00 €	16 AOUT 2021	108,00 €
15 AVRIL 2021	108,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	108,00 €
17 MAI 2021	108,00 €	15 OCTOBRE 2021	108,00 €

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LOURDES
 10 RUE DE L'AUBERTRON - BP 718 65107 LOURDES CEDEX
 Tél : 05 62 42 51 40
 - pour le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65

Commune : 036 ARTALENS SOUIN

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	10,54 %	%	3,19 %	24,69 %	0,196 %	15,33 %	0,357 %	
	Taux 2020	10,54 %	%	4,54 %	24,69 %	0,172 %	13,98 %	0,349 %	
	Adresse	40 RTE DE HAUTACAM							
	Base ①	1914		1914	1914	1914	1914	1914	
	Cotisation	202		87	473	3	268	7	1040
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	199		60	467	4	290	7		
Cotisations 2020	202		87	473	3	268	7	1040	
Variation	+1,51 %	%	+45,00 %	+1,28 %	-25,00 %	-7,59 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	80,09 %	%	10,99 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	1,18 %	
	Taux 2020	80,09 %	%	15,64 %	67,60 %	0,649 %	26,50 %	1,18 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	1		1			2	1	
	Cotisations 2019	1					1		
	Cotisations 2020	1		0			1	0	2
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité				2		Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1086